

je suis ici seul, non pas en roi, mais comme un homme d'honneur qui vient engager ce qu'il a de plus cher, sa parole, qui vient vous faire entendre un oui sérieux et réfléchi.

L'œuvre à laquelle je veux imprimer au jourd'hui ma sanction a été produite dans un moment que la fidélité de la race future désirera ardemment, mais en vain, d'effacer de notre histoire. Dans la forme sous laquelle cette Constitution vous a été présentée, elle est l'œuvre de la fidélité dévouée d'homme qui ont servi ce trône, et envers lesquels ma reconnaissance ne s'éteindra qu'avec ma vie; mais cette œuvre a été conçue dans les jours où l'existence de la patrie était menacée, dans le sens propre de l'expression.

Ce fut l'œuvre du moment, œuvre qui porte le cachet de son origine. On est donc fondé à demander, comment, par suite de cette considération, je puis la sanctionner. Cependant je le veux, parce que je le puis et c'est à vous seuls, messieurs, que j'ai le pouvoir.

Avant son serment, il a voulu révoquer deux anciennes promesses; celle de 1810: Que le roi serait un prince fidèle à son peuple; et celle de 1847: Que lui et ses vassaux seraient loyaux.

Le soir à ce lieu un grand lieu, vers la fin duquel le roi s'est levé, et a dit: Messieurs, une courte parole, mais une bonne parole: La reconnaissance du pays par la bouche du Roi!

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 19 MARS 1890.

Nous croyons qu'il serait superflu de recommander à nos lecteurs le monument de génie et de profonde doctrine dont un fragment se trouve sur notre lire page. Le nom seul de l'illustre cardinal archevêque de Lyon est déjà un puissant motif de lire et de méditer cette Lettre Pastorale. — Nous espérons enlever la suite dans notre prochain numéro. — Si la société en convulsions et menacée jusque dans ses bases, voulait prêter l'oreille aux enseignements de l'antique foi catholique elle y trouverait le seul remède qui puisse guérir ses maux. Non, rien autre chose que les principes religieux et le retour à la pratique des devoirs, ne conjurera l'orage dont le monde est menacé.

Nous citions, sans commentaire, dans notre dernière feuille, les réflexions de l'Union (journal de France) sur les progrès du socialisme et sur l'inefficacité de la politique de compression pour arrêter le torrent. Ces réflexions sont justes, sous un rapport. La force matérielle est impuissante à sauver le monde. C'est le vice et l'erreur qui sont aujourd'hui les causes de la maladie sociale: cette maladie ne peut se guérir que par la vertu et la vérité, que l'on trouve dans l'adhésion à la foi et dans la pratique des devoirs qui en découlent. Que les conservateurs de toutes couleurs s'agitent et s'évertuent tant qu'ils voudront: il ne sera pas donné à leurs efforts tant moins de consolider ce qui a été ébranlé par les grands attentats des générations actuelles, c'est-à-dire par l'incrédulité ou l'indifférentisme, par le philosophisme et le rationalisme. Les paroles qui forment toujours le plus grand nombre, en perdant l'espoir du paradis, par l'extinction de leur foi, veulent tout naturellement avoir un paradis sur la terre. Delà les tendances anti-sociales du jour. Que les classes riches donnent aux pauvres l'exemple de la croyance à une autre vie, par la pratique de toutes les vertus chrétiennes. — En cela est le salut de la société.

L'Université de Toronto.

Nous nous sommes imposé la tâche, entraînant, celle de tenir nos lecteurs au courant des principales nouvelles qui seraient de nature à les intéresser, comme aussi de donner une idée des différents partis, et de dessiner nettement les prétentions des uns des autres. C'est en conformité à ce programme que nous nous sommes tracé, que nous introduisons

aujourd'hui sur notre feuille la question de l'Université de Toronto. Nous ne voulons pas du tout nous mêler dans les différends que suscitent, dans le Haut-Canada, et la diversité des croyances religieuses et celle des partis politiques. — Ainsi, en parlant de l'Université de Toronto, nous ne voulons pas nous prononcer sur la portée de l'University-Bill" passé dans la dernière Session de la Législature, mais seulement donner l'histoire des causes de ces actes, que nous ne sommes pas élevés à propos de cette importante sujet. Nous prenons nos renseignements dans le *Parquet* de Bytown, dont nous traduisons l'article littéralement ou en substance. Voici comme ce journal s'exprime dans sa feuille du 9 mars:

L'Evêque Anglican de Toronto vient d'adresser "Une lettre pastorale au clergé et aux laïques du Diocèse" relativement à l'Université de Toronto. Le nouveau Acte d'Université est dénoncé comme injuste, et sous d'autres rapports condamné. Pour ce qui regarde la levée de fonds pour l'érection et le soutien d'une Université Episcopale, par le moyen de contributions privées, nous n'avons pas le droit de dire un mot. Mais, sous toute autre chose pour ce qui regarde le rappel des premiers Statuts relatifs à *King's College*, la fondation accordée pour le support de l'institution fut un don libre de la part de la Couronne, et accordé pour l'avantage spécial de "la jeunesse du pays." Nous admettons que la Charte primitive mettait le *King's College* entre les mains d'une seule Secte. Mais les moyens par lesquels fut obtenue cette Charte qui établissait une institution pour l'usage et pour l'avantage d'une seule Secte, à l'exclusion de toutes les autres, tandis qu'on avait intention de faire une institution nationale, pour l'avantage de tous — furent d'un caractère tel qu'ils font du rappel de cette Charte un acte de justice. Le souvenir répété de "droits acquis," ici, comme en beaucoup d'autres cas, n'est en réalité rien autre chose qu'un moyen de se servir d'un principe mal appliqué pour renverser la justice.

La Charte était exclusive, mais la condition actuelle à laquelle elle était accordée, était que la jeunesse de la province pourrait, à cette institution, recevoir une éducation libérale et générale, et par là éviter les pernicieux effets d'une éducation prise en pays étranger, et inculquant des principes hostiles aux Loix et au Gouvernement Britanniques. Il fut représenté au Gouvernement Impérial, que par le manque d'une telle institution, on éprouvait ces inconvénients; et pour les empêcher, on vint qu'une Université fut sur un pied libéral, mais sous la régie d'hommes dont la loyauté put inspirer toute confiance. Les représentations sur lesquelles furent basés les premiers choix étaient bien loin d'être correctes. En 1826, l'Evêque Strachan (alors Archevêque) adressa une lettre et un mémoire à l'hon. E. J. Wilton, sous-secrétaire d'Etat, représentant que l'Eglise d'Angleterre embrassait la totalité du Clergé instruit de la province et la plus grande partie de la population, et sur tout, que cette dénomination seule était attachée au Gouvernement Britannique. Le document de l'Archevêque représentait que tout le clergé, non Episcopalien, en mettant de côté les Méthodistes, n'était que de huit. On disait que les Méthodistes pouvaient avoir quelques trente, ou trente cinq prédicateurs, mais qu'ils étaient bien dangereux à cause de leurs principes Républicains. Toutes les dénominations autres que l'Eglise d'Angleterre, disait-il, n'avaient que "dix lieux de culte," et pas une église bâtie ou en construction. En même temps on disait de l'Eglise d'Angle terre qu'elle comptait un clergé de 39 membres, 58 "lieux de culte," et 45 églises bâties ou en construction. Le tableau ecclésiastique préparé par le Comité de la Chambre d'Assemblée en Mars, 1828, constata qu'il n'y avait que 31 membres dans le Clergé Episcopalien, et 205 dans celui des autres dénominations; et que cette dénomination n'avait que 38 "églises ou chapelles," et 31 "lieux de service régulier;" pendant que les autres dénominations avaient au-dessus de 100 "églises," et que les lieux de culte régulier n'étaient pas de moins de 700, une seule secte (la secte

Methodiste) ayant alors 600 lieux de service régulier. Et quoique le rapport dressé par le comité de la chambre d'Assemblée, ait été fait avec beaucoup de soin, il est bien connu qu'il ne montre pas en son entier la prépondérance des autres sectes sur les Episcopaliens.

Le collège tomba en la possession d'une seule secte, et fut dévoué à son usage, à l'exclusion de toutes les autres. — Et comme cette secte ne formait qu'une petite portion de la population, il est clair que l'institution fut placée dans une telle position, qu'elle prit un caractère tel, que l'objet de sa fondation était manqué. — Donner les terres incultes de la Couronne pour doter une Université, pour l'avantage d'un petit nombre, à l'exclusion de la masse de la population, ce ne fut jamais là le but du Souverain. Ce ne fut que par déception que le don de la Couronne fut placé entre les mains d'une seule secte, et le rappel de la première Charte fut un acte de justice pour la population du Haut-Canada. Parmi les plus ardents avocats de ce rappel, on compte le grand nombre de membres de l'Eglise d'Angleterre.

La question d'un changement n'avait pas en lui, le moins, et n'a pu être certain pour se dissiper, ou l'impulsion aurait cessé d'exister. Avant qu'il entrât en son être dans le Collège, plus de la moitié du don était déposée en fonds d'administration. La somme de £ 90,000 a été payée pour l'administration d'un dépôt qui valait à peine le double de cette somme! — L'Evêque Strachan n'aurait dû se faire régulier pendant les années appliquées encore l'argent du Collège à ses usages privés.

Le *Parquet* observe encore que les honneurs ne furent accordés dans l'ancienne Université, qu'à ceux qui se consacraient aux 39 Articles de la Reine Elizabeth, et que même sous le règne de ces règlements un tel, un Presbyterian ou tout autre qui n'était pas Anglican, devait se parer d'une dispense; ce qui prouve, dit-il, qu'il y avait pour ces dénominations religieuses abaissement et infériorité.

Nous laissons au *Pellet* la responsabilité de l'exposé qui précède; mais nous ne pouvons terminer ce sujet sans déplorer profondément les suites de la politique Reforme religieuse, qui en détruisant l'Unité de croyance, a créé le principe de tant de zizanie parmi les peuples. Nos frères séparés, de l'Eglise d'Angleterre, ne peuvent manquer d'en tomber d'accord avec nous, eux qui se voient forcés d'accepter une Constitution Universitaire qui répugne et qui doit répugner à leurs principes religieux.

BULLETIN.

Un article sur le socialisme. — *Spécies* annoncés par le *Globe* de Toronto sur l'état actuel du pays. — Volonté du cabinet impérial touchant le mouvement anarchiste. — Ce qu'est le droit de pétitionner la législature pour l'annexion du Canada aux Etats-Unis.

La doctrine socialiste intronisée l'autre jour dans les colonnes d'une feuille républicaine de cette ville, sous la forme d'un article reproduit en un fait nouveau dans notre presse et dans notre domaine. L'idée-mère de l'écrit auquel s'adressent notre allusion, est l'établissement d'un ordre social plein de charmes et dont les combinaisons, exécutées au mieux, tendent à rapprocher des listes à venir de l'humanité les *misères sociales* et, par suite, les crimes qu'elles engendrent présentement sous nos yeux. La doctrine et les doctrines s'en prennent naturellement à l'état présent, des sociétés de tout le mal qui existe dans le monde, et souhaitent, par conséquent, la ruine. La conception en vaut bien la peine: cependant, au moment où nous écrivons, le grand-prêtre qui lui a donné la vie n'a pu encore conquérir l'opinion de la communauté des hommes d'élite, économistes ou autres, en faveur de la *practicabilité* du système socialiste. Les plus beaux rêves sont ordinairement les plus difficiles à réaliser.

Pour mettre le lecteur en état de se faire une idée plus précise de ce que veut et recommande le socialisme, nous allons rapporter brièvement quelques objections déjà soulevées contre ce système, et qui lui sont intrinsèques:

1° Le socialisme est faux en un point essentiel: — en ce qu'il impute à la condition sociale de l'homme, des misères et des crimes qui n'ont jamais été et ne seront jamais que le résultat des passions de sa nature faillible, — aux quelles il cède, — dans toutes les hypothèses imaginables.

2° Impie: — En ce qu'en attribuant à la loi du bien-être matériel, la puissance d'abolir le crime dans le monde, il fait dépendre de la satisfaction des sens, la moralité de l'homme; méconnaît l'autorité des lois divines et immuables sur les sociétés humaines, et subroge une utopie au christianisme, la tentative de l'homme à l'opération des enseignements divins.

3° Mensonger: — En ce que le bien-être matériel, étant la seule garantie du bonheur qu'il promet, n'est évidemment pas une cause d'où l'on puisse inférer un tel résultat.

4° Deraisonnable dans son ensemble: — parce que la participation de tous aux jouissances matérielles, dans une proportion égale, produirait inévitablement la ruine de toute éducation; par conséquent le déconfort ou l'annihilation des talents et des industries indispensables au maintien des sociétés humaines.

Le socialisme en le sait, est aujourd'hui le système du parti républicain de France; il tient par les racines à cette démocratie féroce qui menace la nation de nos pères d'un nouveau cataclysme. En nous bornant à désigner à nos lecteurs cet hôte de dangereuse espèce, nous nous réservons de les en entretenir encore en-dehors de nos bulletins, si l'intérêt de la vérité obligeait d'y revenir.

Du reste, le socialisme, né en France du mécontentement ou de la haine de toute chose

n'est pas un accompagnement ostensible de la démocratie révolutionnaire du Canada, qui, elle, n'a pué jusqu'ici sa principale raison d'être que dans la situation politique qu'elle ne réprovoque pas avec elle. Par la répétition constante des mêmes griefs, ou des mêmes censures, elle recule sans cesse le terme d'une potémique qui fournit à ses adversaires sur l'état du pays des aperçus pleins de justice et profitables certainement à quelques-uns, s'il n'est pas sûr qu'elle-même ne en profite.

Le *Toronto Globe*, journal remarquable par l'exactitude de ses appréciations en tout genre, émet, en prenant le même sujet pour texte, des réflexions amplement motivées dont il ne nous est donné d'extraire que les passages qui suivent:

Les querelles et l'animosité qui, durant les années dernières, ont été la cause d'une agitation si violente dans le pays, ont profondément attristé dans plusieurs d'entre les principaux de nos compatriotes; et des hommes sincères dans leur attachement au Canada, se livrent souvent à la sinistre prévision des maux que l'avenir nous tient en réserve. Ils passent en revue les longues périodes de cette agitation dont le parfait accomplissement du gouvernement responsable a si grande le terme: — ils font contraste l'extension du suffrage populaire depuis ces époques avec ce qu'il fut auparavant, — énumèrent les progrès étonnants réalisés dans la réforme de notre organisation politique, — mettent en évidence le contrôle direct et efficace de la peuple sur les affaires publiques, — et tout remarquer avec frayeur des faits qui prouvent qu'avec tout cela les exigences du peuple ne sont point encore satisfaites. Ils vous disent que l'esprit de mécontentement et d'inquiétude est ainsi prononcé que jamais, — et qu'aujourd'hui même que la suppression des abus pratiques lui a été tentée, est étonnant en avance d'agir dans la voie des théories extrêmes propres à faciliter dans notre constitution des changements d'une nature funeste. Nous ne partageons nullement ces craintes.

Le patriotisme et le bon sens du peuple n'ont jamais en attendant qu'à cette époque l'opinion de se manifester. La grande réforme intraduite dans notre système constitutionnel a mis fin au règne des idées surannées et des associations qu'elles avaient fait naître; les liens qui, originairement, unissaient ensemble les partis politiques, n'existent plus maintenant; de nouveaux groupes de politiques surgissent quotidiennement et travaillent à accepter le suffrage, aujourd'hui tout-puissant, du peuple, en entendant le refrain à la mode du jour. En cela il y a du bon, mais il s'y rencontre aussi beaucoup de déception que se justifie au moins motif honnête.

Mais le public a les yeux ouverts, et il faut prudence et attention pour lui faire entendre cet appel flatteur que diète l'intérêt du moment. Nous avons une classe de politiques qui envisagent comme une panacée à tous les maux, des gouvernements et des conseillers législatifs électifs — une autre la voit dans une réunion des provinces, — d'autres proclament le principe électif embrassé dans son application le gouvernement aussi bien que le dernier employé, et la réduction des salaires jusqu'au point d'ôter les moyens de vivre comme une source de prospérité. Il y a de plus les amis de l'indépendance canadienne, et les partisans actifs de l'annexion; et pour couronner le tout, un nombre d'individus qui se contentent de rien, — qui ne sont capables de respect ni pour les engagements de la nation, ni pour les droits des particuliers — qui ne sont jamais plus mécontents que lorsqu'on leur accorde sans délai ce qu'ils ont demandé, — et qui peuvent sacrifier à leur rancoeur ou à leur avantage personnel la paix et le bien-être du pays.

Mais le public a les yeux ouverts, et il faut prudence et attention pour lui faire entendre cet appel flatteur que diète l'intérêt du moment. Nous avons une classe de politiques qui envisagent comme une panacée à tous les maux, des gouvernements et des conseillers législatifs électifs — une autre la voit dans une réunion des provinces, — d'autres proclament le principe électif embrassé dans son application le gouvernement aussi bien que le dernier employé, et la réduction des salaires jusqu'au point d'ôter les moyens de vivre comme une source de prospérité. Il y a de plus les amis de l'indépendance canadienne, et les partisans actifs de l'annexion; et pour couronner le tout, un nombre d'individus qui se contentent de rien, — qui ne sont capables de respect ni pour les engagements de la nation, ni pour les droits des particuliers — qui ne sont jamais plus mécontents que lorsqu'on leur accorde sans délai ce qu'ils ont demandé, — et qui peuvent sacrifier à leur rancoeur ou à leur avantage personnel la paix et le bien-être du pays.

Le fait grand bruit d'une bagatelle.... Aucun système de gouvernement n'est infaillible — et celui qui opère bien pour l'objet essentiel, ne doit pas être légèrement renié. L'un de nos plus grands torts en Canada est d'avoir espéré qu'à l'aide de quelque législation magique, le gouvernement ferait arriver à nos portes la prospérité et la richesse.

Un gouverneur et des conseillers électifs ne changeraient pas la politique du pays — La voix du peuple ne contrôlerait pas les affaires publiques d'une manière plus directe ou plus efficace qu'elle ne le fait aujourd'hui; les mêmes lois seraient adoptées, probablement aussi les mêmes hommes élus. L'union des provinces ne procurerait ni un nouveau commerce ni aucun autre avantage matériel que nous ne possédions déjà. L'indépendance nationale n'aurait pas l'effet d'ajouter un minot de blé à la récolte d'un seul habitant. La réduction des dépenses publiques est très désirable — mais en Canada nul ne souffre encore du poids des taxes, et la réduction la plus considérable possible aurait pour conséquence "de ne rendre ni meilleure ni pire sa position," à la fin de l'année. Nous pensons que, dans le fait, le pays s'est trop occupé de législation, et trop peu d'industrie, de persévérance et d'action.

Tout projet devrait passer à l'épreuve de ces questions: — quel bien doit nous en résulter, quel avantage pratique assurera-t-il? — Nous jouissons dès à présent de la faculté de nous gouverner nous-mêmes, — un changement organique de la constitution ne saurait l'étendre davantage; il ne reste qu'à nous décider sur l'usage qu'il nous convient d'en faire. Aucun autre peuple n'a plus que nous les moyens de devenir un peuple prospère. Nous pouvons emprunter les lois, le système commercial et monétaire, la direction des travaux publics, en un mot, tout ce qui nous paraît avantageux, des autres peuples.

Notre sol ne le cède à aucun autre; nous sommes endettés à peine, et moins tardés qu'aucune autre population du globe; — seulement un peu d'énergie et d'ambition, et nous aurons à notre patrie une prospérité sans exemple.

L'intention qu'avait exprimée le parti de l'annexionisme d'obliger le ven du cabinet impérial touchant l'annexion du Canada, est de plus en plus équivoque. Certains journaux professent un mutisme absolu sur la partie de Lord J. Russell qui a trait au Canada; d'autres n'en ont publié que des fragments enrichis des commentaires. Le *Herald* a imité ceux-là; peu satisfait en apparence de l'opinion du premier ministre d'Angleterre contre l'opportunité du mouvement annexionniste il ouvre résolument un avis contraire.

Le feuilleton annexionniste de Montréal s'est contenté de reproduire le discours de la Reine, où il n'est fait aucune mention de la chose annexionniste, pour induire ses lecteurs à en conclure que Lord Grey avait à tort avancé dans sa dépêche que "Sa Majesté était déterminé à employer toute l'autorité qui lui appartient, pour maintenir la connexion du Canada" avec la métropole. Mais la décision prononcée à cet égard par Lord Russell a aussi été omise dans le feuilleton.

Il est évident que la discussion sur ce point est arrivée à son terme. La dernière ressource du parti annexionniste sera peut-être de faire usage du droit de pétition. Mais ce droit est lui-même contesté, et il a fourni au *Canadian* la matière d'un excellent article dont nous extrayons ce qui suit:

Nos annexionnistes ont la modeste prétention d'engager la législature provinciale à leur servir d'intermédiaire pour demander à la reine et au parlement impérial la permission d'annexer paisiblement le Canada aux Etats-Unis. Il faudra donc, s'ils sont sérieux, qu'ils fassent la législature de pétitions à cet effet, jusqu'à ce qu'elle ait accédé à leur demande. Comme notre histoire parlementaire n'offre pas d'exemples de semblables pétitions, ils seront sans doute bien aise de trouver des précédents dans celle de la république à laquelle ils veulent nous annexer. On a déjà vu de quelle manière quelques pétitions de ce genre ont été accueillies par les deux chambres du congrès fédéral, et quelles déclarations énergiques elles y ont provoquées de la part de quelques-uns des principaux sénateurs et représentants. On se rappelle qu'un sénateur, entre autres, a déclaré que telles pétitions ne pouvaient pas être reçues, parce qu'elles étaient irrespectueuses envers la chambre en ce qu'elles invitaient ses membres à se prêter en violation le serment de fidélité à la constitution qu'ils avaient prêté en entrant; un autre, qu'on devrait envoyer les pétitionnaires aux loges.

La susceptibilité et la stratégie des partis politiques parmi nous ont donné cours à l'idée ex-ravagante que le droit de pétition est illimitée et illimitable. Sans doute il est grand et important, ce droit; et l'on peut facilement imaginer des cas où il serait légitime par le rejet d'une pétition. Mais, comme tout autre droit politique, il a ses limites en-dehors desquelles le citoyen ne peut l'exercer, ni le gouvernement en permettre l'exercice, sans violer les principes et manquer à leurs devoirs. Des pétitions qui demandent un raptus de l'Union, ou qui engagent "les membres d'un corps législatif à prendre des mesures pour la dissolution, sont évidemment et tout-à-fait en-dehors du droit de pétition. En prai rien elles demandent une chose à laquelle les pétitionnaires ne peuvent avoir aucun droit de prétendre, soit qu'ils la désirent ou non; et en second lieu elles demandent cette chose à un corps qui ne peut pas l'accorder, ni faire un pas vers son accomplissement sans plonger la société dans une révolution, dans l'anarchie et guerre civile."

Les Réserves du Clergé.

Nous publions sous ce titre, il y a quelques jours, un article de la *Minerve*, emprunté pour le fond au *Pilot*, et dans un autre N° nous avons reproduit un second article, en connexion avec le premier, sous le titre: Droit de propriété du Séminaire de St. Sulpice. — Ce dernier écrit contient une phrase ou deux qui pourraient être, postulat, le sujet de quelques observations. — Nous publions ci-après un 3e article au sujet des Réserves; c'est un extrait de l'*Examiner* de Toronto; nous nous servons de la traduction qu'en a faite le *Canadian*. Mais auparavant, nous allons rappeler en peu de mots l'état de la question.

On sait que par notre ancien Acte Constitutionnel, un septième des terres de la couronne alors incultes et non concédées, ont été réservées pour créer un fonds pour le soutien d'un clergé protestant. On sait encore que, sous Sir John Colborne, des rectoreries au nombre d'environ 50, furent créées à même ce fonds, en faveur du clergé anglican. — Depuis longtemps cette question des réserves du Clergé a agité le Haut-Canada. Les dissidents, dont la forme principalement le parti réformiste dans cette portion de la province, veulent que ces réserves soient appliquées à promouvoir l'éducation du pays, sans distinction de sectes, et que les rectoreries soient abolies. Cette dissidence qui est, comme on le voit, le résultat de la variété des croyances, en est rendue à un point qui demande une solution, et la Législature dans sa prochaine session, sera indubitablement appelée à régler l'affaire. Les partisans de la conservation de l'ordre de choses actuel veulent dédonner les Membres Catholiques du Bas-Canada de voter dans le sens des réformistes du Haut, en disant: Si des biens affectés à une fin religieuse, sont détournés à des usages séculiers, il pourra en être agi de la même façon à l'égard des biens que l'Eglise Catholique possède dans le Bas-Canada.

lution ferait disparaître les caisses sur lesquelles sont fondées les espérances de leurs vieux jours.

Joignons à cela toutes les institutions possibles de charité: il y en a déjà beaucoup, quoique disent les démagogues; la charité est grande en France. Etendons-la, si nous pouvons; augmentons les hôpitaux, les salles d'asile, les crèches, etc., etc.; mais faisons le cependant avec prudence, car l'excès du bien engendre quelquefois le mal. Prenons garde de donner des primes à l'imprévoyance, à la prodigalité, au vice; prenons garde que l'homme, comptant trop sur les secours de la société, ne compte pas assez sur lui-même. Dans cet ordre d'idées, je préfère les institutions de prévoyance, alimentées en partie par un prélèvement sur le travail, aux institutions de charité.

Les premières peuvent s'étendre indéfiniment sans danger; les secondes, trop étendues, auraient de grands inconvénients.

Je t'ai vidé mon sac, Paul; je ne connais aucun autre remède; et cependant je te jure qu'il y a longtemps que j'en cherche, avec le plus vif désir d'en trouver; car j'aime le peuple avec passion parce que j'en suis. Il est vrai que je n'aime pas moins les riches, quoique je n'aie qu'une bien médiocre fortune: je les confonds avec les autres dans mon cœur, attends que, pour moi, le peuple est tout le monde; c'est une grande association de frères qui s'entraident mutuellement et dont les intérêts sont parfaitement liés. Bien aveugles ou bien pervers sont ceux qui, ne voyant pas cette communauté, cherchent à mettre les diverses

classes de la société en guerre les uns contre les autres!

Tu trouveras peut-être, mon cher Paul, que mes recettes sont bien peu de chose. C'est vrai, si tu les compares aux promesses trompeuses que l'on t'a faites; mais tu reconnaîtras avant peu, j'en suis sûr, qu'elles ont mille fois plus de puissance que les théories du socialisme. Que dis-je! Dans celles-ci il n'y a que du mal et, si dans les moyens que j'indique, il n'y a pas tout le bien désirable, il y en a du moins beaucoup. Jusqu'ici je n'ai trouvé que cela de possible: je désire ardemment que d'autres soient plus heureux que moi. Pendant que les révolutionnaires de toutes les nuances emploient toute leur ardeur à propager leurs détestables doctrines, les hommes éclairés cherchent les moyens réels d'améliorer le sort des classes pauvres. Les imaginations sont en travail, il en sortira certainement quelque chose de bon et je m'empresse de m'y rallier.

PAUL.

Ah!!! je suis bien plus content qu'hier, tu m'as mis un peu de baume dans le cœur. Il y a donc quelque chose à faire. Embrassons-nous; si je savais parler un club, j'irais te faire conversation de ce soir. Je te reverrai demain; j'ai réfléchi à tes paroles et puis je te demanderai des explications sur ce que nous auront dit nos orateurs. Adieu, bonne nuit

A continuer.